



Programme de formation

ANALYSER UN ACCIDENT DU TRAVAIL

OBJECTIF PRINCIPAL

Savoir identifier les causes racines d'un accident de travail pour définir les bonnes actions de prévention.

OBJECTIFS DETAILLES / COMPETENCES VISEES

- Recueillir et identifier les informations nécessaires pour analyser un accident de travail
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail (arbre des causes et 5P)
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

PUBLIC ET PRE REQUIS

- Prérequis de la formation : savoir parler, lire et écrire le français.
- Toute personne de l'entreprise
- Nombre de personnes maximum : 10
- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Des adaptations concernant les supports et techniques de formation ainsi que les modalités d'évaluation seront réalisées.

DUREE DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 1 jour soit 7h00
- Horaires de formation : 9h15- 12h30 13h30 17h15
- Jour (s) de formation : à définir
- La formation se fait en présentiel

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE :

- Tour de table, recueil des besoins des stagiaires
- Evaluation du niveau de connaissances et compétences
- Présentation théorique et discussions dirigées
- Mise en situation et exercices en groupe
- Echanges et études de cas
- Utilisation des documents et procédures de l'entreprise

La formation a lieu dans les locaux de l'entreprise qui met à disposition le matériel nécessaire : vidéoprojecteur, tables, chaises, Paperboard ou tableau blanc.

La formation sera assurée par Mélanie DUBREMETZ, Gérante de HORIZON QSE.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le mécanisme de l'accident de travail
- Les 9 principes généraux de prévention
- Les enjeux de l'analyse de l'accident de travail
- Recueillir les faits et circonstances de l'accident de travail
- Déployer une méthode d'analyse de l'accident de travail :

HORIZON QSE – Société à responsabilité limitée – Capital social 6100,00 euros

12 rue Maximilien de Robespierre 80 450 CAMON - Tél : 06 78 40 95 99 - Email : melanie.dubremetz@horizonqse.fr

N° SIRET : 852 094 382 00011 – Code APE : 7490B

N° IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) : 386-59-2023

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 80 02016 80 auprès du préfet de région Hauts-de-France.



- L'arbre des causes
- Les 5 pourquoi
- Exercices de mises en situation et d'études de cas

SUIVI ET EVALUATION

Une attestation de formation indiquant que cette dernière a bien été suivie sera remise pour tous les stagiaires.

Le niveau d'acquisition des compétences et d'atteinte des objectifs visés est évalué tout au long de la journée lors de la réalisation des exercices et en fonction de la note obtenue à l'évaluation.

Une évaluation des compétences spécifique peut être réalisée avec le stagiaire, le tuteur, si existant, et le formateur après la formation dans un délai convenu au préalable dans le cadre de l'adaptation de l'évaluation aux personnes en situation de handicap.

Pour le cas, où le stagiaire n'obtient pas les résultats escomptés (au moins la moyenne en cas d'évaluation) le jour de la formation, dès la fin de formation, des échanges avec lui seront mis en place pour comprendre les lacunes et ajuster les explications, selon les échanges et retours, le formateur pourra considérer que les compétences sont acquises ou non.

En cas de non-acquisition, il se rapprochera du donneur d'ordre de la formation, pour lui indiquer la nécessité d'un suivi particulier tel que le tutorat ou un besoin de complément de formation. Une évaluation des compétences comme décrite précédemment pourra également être faite permettant de valider la bonne mise en application au poste de travail (grâce au tutorat, au suivi du manager, à l'expérience acquise au poste...).